



Règlement du 12^{ème} Prix de Saint-Christophe

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise à Saint-Christophe, le **Dimanche 16 février 2025**, trois épreuves cyclistes dénommées « **12^{ème} Prix de Saint-Christophe** » inscrites au calendrier régional sous les règlements de la **Fédération Française de Cyclisme**

Article 2 : Règles sanitaires

En fonction de la situation, des mesures sanitaires seront prises.

Article 3 : Participation

Ces épreuves sont ouvertes aux catégories, U15, U17, Access 1-2-3-4

Article 4 : Engagements

Les engagements se feront via CicleWeb de la **Fédération Française de Cyclisme**

Article 5 : Retrait des dossards et horaires de départ

La remise des dossards aura lieu salle des Fêtes de Saint-Christophe à partir de **11h30**.

Départ des épreuves :	U15	12h00
	U17	13h30
	Access 1-2	16h00
	Access 3-4	16h02

Article 6 : Braquet

Les garçons peuvent utiliser un braquet maximum de 7.01 m pour l'épreuve des U15.

Article 7 : Distance

La distance du circuit **en ligne** est de 5.65 km à parcourir :

U15	5 tours	28.20 km
U17	10 tours	56.50 km
Access 1-2	11 tours	62.10 km
« 3-4	9 tours	50.90 km

Article 8 : Sécurité

Une voiture avec gyrophare précédera chaque épreuve. Les véhicules officiels prévus pour suivre les épreuves circuleront avec leurs feux de croisements allumés. Un véhicule-balai suivra le dernier concurrent.

Article 9 : Signaleurs

Les signaleurs équipés de gilet fluo et de K10 et munis de l'arrêté préfectoral seront mis en place un quart d'heure avant le départ de la première épreuve et ce, jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve Access.

Article 10 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) : 2 secouristes équipés de gilet distinctif seront présents.

Article 11 : Assurances

Elles sont assurées par les Assurances AXA.

Article 12 : Développement Durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, accompagnateurs), de veiller, avant, pendant et après l'épreuve, à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre débris, sur la voie publique.

Article 13 : Protocole

Il se déroulera sur le podium en respectant les consignes sanitaires préconisées.

Article 14 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.